

Vote électronique pour les élections professionnelles 2018

Une décision autoritaire du Ministre

Le Ministre, Michel Sapin, vient de nous informer par courrier de sa décision d'imposer le vote électronique pour les prochaines élections professionnelles, prévues à ce jour en décembre 2018.

Les Fédérations, consultées sur cette question avant l'été, avaient toutes exprimé leur opposition à cette éventualité. **Encore un bel exemple de la modernisation du dialogue social et du respect de la représentativité !**

Faut-il rappeler que la participation au dernier scrutin de 2014 s'est élevée à 84% et qu'aucun recours n'a été déposé ?

Avec plus de 200 scrutins (CT, CAP, CCP), ce modèle de participation plaide sans équivoque pour le maintien d'une démocratie directe à l'urne ou par correspondance.

Le politique en général, ne ferait-il pas mieux de s'interroger d'abord sur les raisons de la déliquescence de la participation aux élections publiques, loin d'atteindre un tel taux de 84% ?

Pour *FO Finances*, la démocratie est un investissement et non un coût.

Encore une fois la raison budgétaire l'emporte alors que la fiabilité du vote électronique reste à démontrer. Par ailleurs, l'argument avancé d'une amélioration du taux de participation frise la mauvaise foi tant l'expérimentation du vote électronique à l'Éducation nationale a conduit à une baisse de la participation !

Pourquoi donc s'évertuer sans cesse, à l'image du prélèvement à la source, à détruire ce qui fonctionne et est efficace !

Cette fâcheuse pratique consistant à décider des réformes à mettre en œuvre à terme, sans grande garantie d'être en mesure d'en assurer les conséquences (loin de là), relève d'une idéologie très particulière.

Cette décision du ministre aurait dû être annoncée au Comité Technique d'octobre dernier. Monsieur Sapin s'est bien gardé de l'évoquer, par manque de courage, par peur de la réaction des fédérations ?

Cette décision autoritaire, si elle se confirme, oblige à l'ouverture d'un chantier titanesque, pour être prêt dans les délais et pour cadrer juridiquement le scrutin.

Quelles que soient les modalités du scrutin, *FO Finances* s'engagera comme toujours dans ces élections en défendant ses valeurs de liberté, d'indépendance et ses positions, dans l'intérêt des personnels, en étant encore plus vigilant sur la sincérité du résultat.

Paris, le 28 Novembre 2016.